

Commune de ST JEAN DES OLLIERES

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



Aléa inondation

Mouvements recensés

Limites de la commune

SOMMAIRE

Définition du risque majeur	page 3
Liste des arrêtés de catastrophes naturelles.....	page 4
Les risques sur la commune :	
o séismes.....	page 5
o inondations.....	page 8
o mouvements de terrain.....	page 10
o feux de forêts	page 12
Sites utiles.....	page 14

LEXIQUE

DICRIM :	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
DDRM :	Dossier Départemental des Risques Majeurs
SPC :	Service de Prévision des Crues
RIC :	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information des Crues
PPRI :	Plan de Prévention des Risques Inondations
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
DIREN :	Direction Régionale de l'Environnement
BRGM :	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
LCPC :	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
ZERMOS :	Zones Exposées à des Mouvements du Sol et du sous-sol
ReNaSS :	Réseau National de Surveillance Sismique
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
ICPE :	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
POI :	Plan d'Organisation Interne
PPI :	Plan Particulier d'Intervention
TMD :	Transport de Matières Dangereuses
DOVH :	Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale

Conformément à la loi n° 87-556 du 22 juillet 1987

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

C'est un événement potentiellement dangereux nommé « aléa ».

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes, ...) non traités dans ce dossier

Pour en savoir plus :

Mairie de SAINT JEAN DES OLLIERES 63520 ST JEAN DES OLLIERES

☎ 04.73.70.90.17

✉ mstjean@wanadoo.fr

Site internet de la commune : www.saintjeandesollières.fr

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.
- Les décrets R125-10 et 11 du Code de l'Environnement, mentionnent que les communes situées dans des zones à risques doivent établir un document d'information communal sur les risques

majeurs (DICRIM). Celui-ci a pour objectif d'informer le public, de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, et de connaître les mesures à prendre en cas de danger.

Le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Le dossier d'information ainsi que les plans mentionnés dans les pages suivantes sont tenus à la disposition du public en mairie.

❖ Liste des Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Suivant arrêté préfectoral n° DDPP/SSC/2011-259 en date du 22 avril 2011.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	sur le JO du
TEMPETE	06/11/1982	11/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
INONDATION, COULEES DE BOUES ET MOUVEMENTS DE TERRAIN	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

❖ Risques naturels identifiés sur la commune ❖

SEISMES

a/ Qu'est ce qu'un tremblement de terre ,

Un tremblement de terre est une secousse plus ou moins violente du sol qui peut avoir trois origines : rupture d'une faille ou d'un segment de faille (séismes tectoniques) ; intrusion et dégazage d'un magma (séismes volcaniques) ; explosion, effondrement d'une cavité (séismes d'origine naturelle ou dus à l'activité humaine). En pratique on classe les séismes en trois catégories selon les phénomènes qui les ont engendrés :

- séisme tectonique : Les séismes tectoniques sont de loin les plus fréquents et dévastateurs. Une grande partie des séismes tectoniques a lieu aux limites des plaques, où se produit un glissement entre deux milieux rocheux. Ce glissement, localisé sur une ou plusieurs failles, est bloqué durant les périodes inter-sismiques (entre les séismes), et l'énergie s'accumule par la déformation élastique des roches. Cette énergie et le glissement sont brusquement relâchés lors des séismes.

- séisme d'origine volcanique : Les séismes d'origine volcanique résultent de l'accumulation de magma dans la chambre magmatique d'un volcan. Les sismographes enregistrent alors une multitude de microséismes (trémor) dus à des ruptures dans les roches comprimées ou au dégazage du magma². La remontée progressive des hypocentres (liée à la remontée du magma) est un indice prouvant que le volcan est en phase de réveil et qu'une éruption est imminente.

- séisme d'origine artificielle : Les séismes d'origine artificielle ou « séismes induits » de faible à moyenne magnitude sont dus à certaines activités humaines telles que barrages, pompages

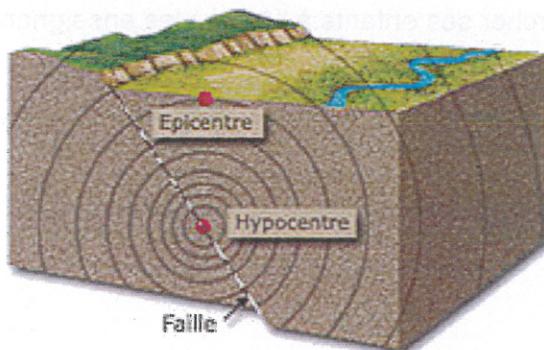
profonds, extraction minière, explosions souterraines ou nucléaires. Ils sont fréquents et bien documentés depuis les années 1960-1970. Par exemple, rien que pour la France et uniquement pour les années 1971-1976, plusieurs séismes ont été clairement attribués à des remplissages de lacs-réservoirs, à l'exploitation de gisements pétrolifères ou aux mines.

La puissance d'un tremblement de terre peut être quantifiée par sa *magnitude*, notion introduite en 1935 par le sismologue Charles Francis Richter. La magnitude se calcule à partir des différents types d'ondes sismiques en tenant compte de paramètres comme la distance à l'épicentre, la profondeur de l'hypocentre, la fréquence du signal, le type de sismographe utilisé, etc.

Un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer ou épicentre, "point de départ des ondes sismiques"
- Sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter : "mesure de l'énergie libérée"
- Son intensité : mesure des dégâts provoqués
- La fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
- La faille provoquée.



b/ Pour la commune

La commune appartient à la **zone de sismicité 3** (risque modéré).

L'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale ainsi que des phénomènes précurseurs permettent une prévision des séismes à plus ou moins long terme. Plusieurs stations d'observation sont implantées sur le département.

Tout bâtiment neuf est soumis aux normes de constructions parasismiques afin de protéger les occupants contre l'effondrement de leur habitation.

c/ Informations préventives

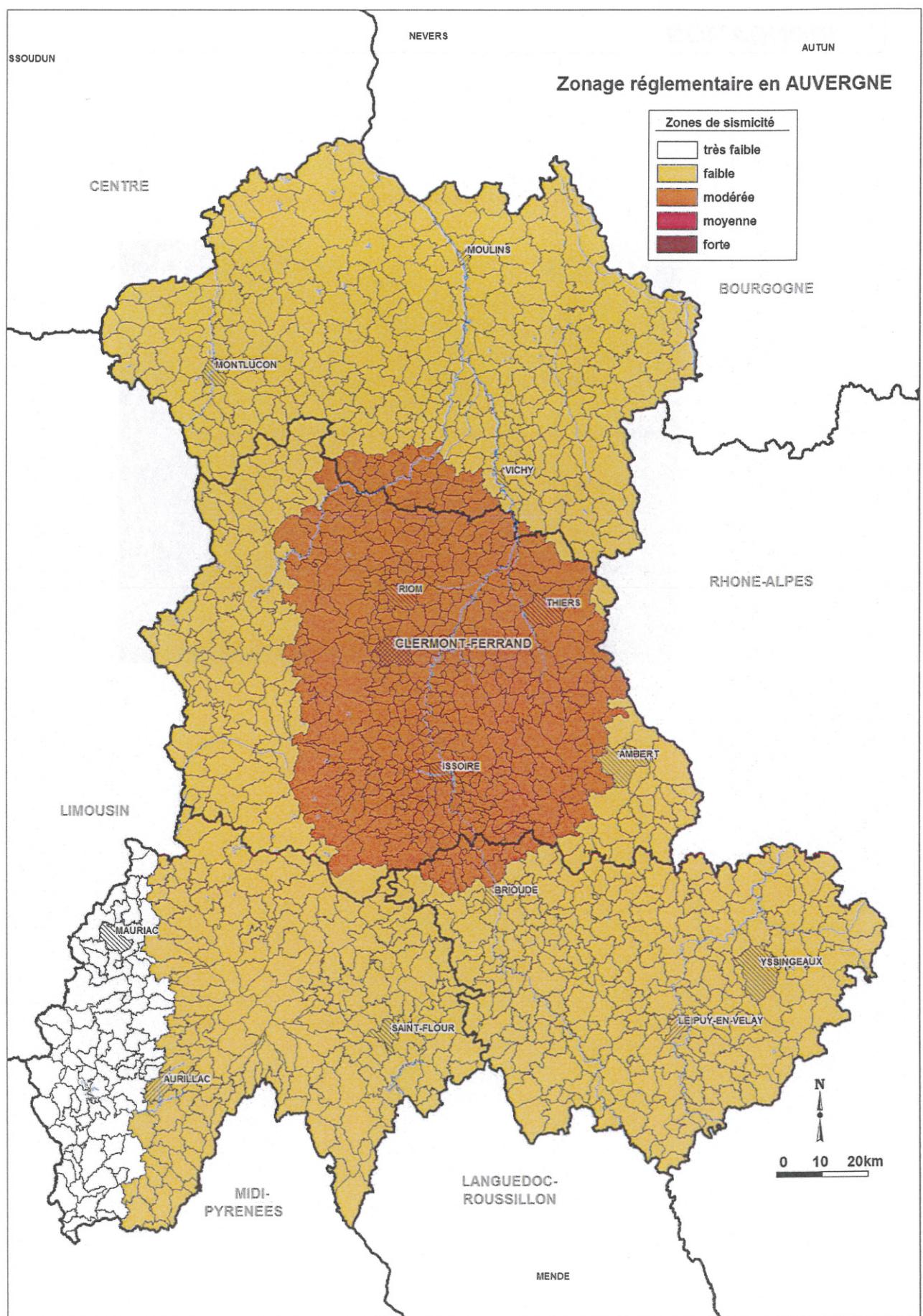
- S'informer sur les risques.
- Bien connaître les consignes de sécurité.
- Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

d/ Pendant le séisme

- Si on se trouve à l'intérieur de locaux : s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse.
- Si on se trouve à l'extérieur de locaux : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...); à défaut, s'abriter sous un porche.
- Si on est en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

e/ Après le séisme

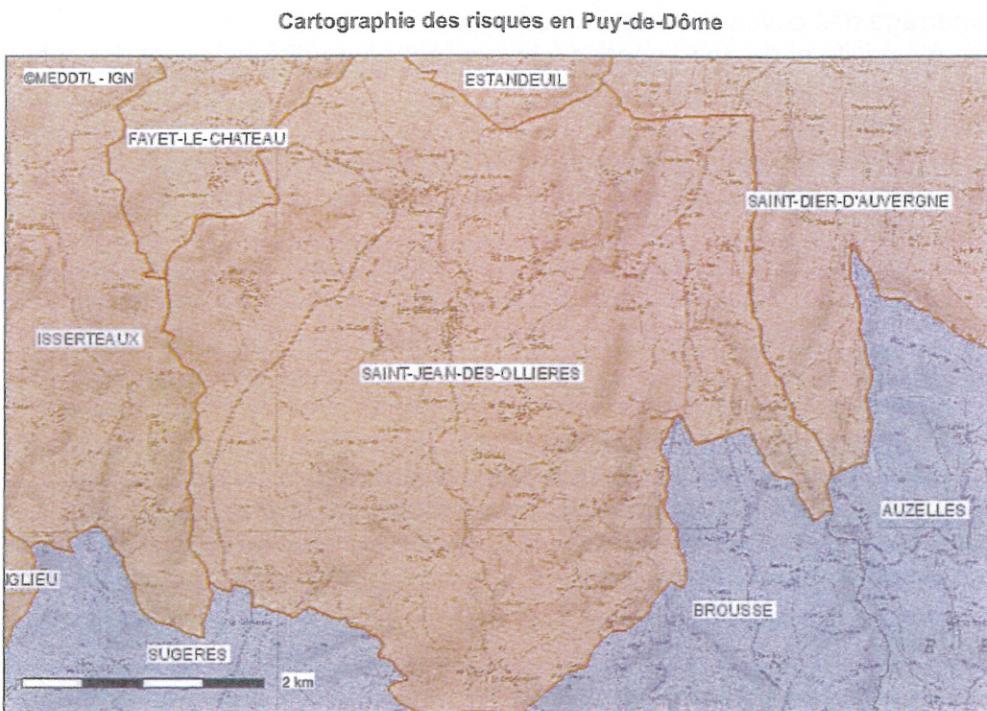
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes.
- Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi.
- Évacuer les bâtiments.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.



INONDATION



a/ Risque pour la commune : le risque est faible



Description :

Cartographie des risques en Puy-de-Dôme - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

Source : <http://cartorisque.prim.net>

b/ Qu'est ce qu'une inondation ?

c'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée soit par des pluies importantes et durables pouvant être aggravées à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges, soit à des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses (orages).

Il existe plusieurs types d'inondations :

- Les inondations de plaines
- Les inondations torrentielles
- Les ruissellements urbains

Le département du Puy-de-Dôme ayant un réseau hydrographique important, toutes les communes pourraient apparaître comme soumises à l'aléa inondation avec intensité plus ou moins importante. Cependant, seules les zones où les vulnérabilités sont significatives ont dans l'immédiat été retenues dans le recensement final.

c/ Informations préventives

Mettre hors d'eau le maximum de biens : meubles, documents à mettre au sec (prévoir une liste), véhicule à garer, amarrage des cuves et de tout « flottant ».

Coupez les réseaux électricité et de gaz : pensez à la localisation du disjoncteur et des robinets d'arrêt. Fermer portes et toute entrée d'eau possible.

Prévoir un éclairage de secours.

Restez informés de la montée des eaux grâce aux médias et téléphone portable.

Limitez les communications téléphoniques pour libérer les lignes pour les secours.

Suivre les instructions données.

d/ Après l'inondation

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.

Faire un inventaire des dégâts avec prise de photos pour l'assurance.

Chauffez dès que possible

Les gestes qui sauvent :



Fermez les portes et les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

MOUVEMENT DE TERRAIN

a/ Qu'est ce qu'un mouvement de terrain,

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion principalement consécutifs de l'action de l'eau et du gel. Certains peuvent être favorisés, amplifiés ou même créés par l'action de l'homme.

Il peut se manifester sous diverses formes : glissement de terrains, effondrements, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles ou encore tassemement de terrains...

Les différents mouvements de terrain

- Les mouvements lents et continus

- *Les tassements et les affaissements* : certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). Ce phénomène est à l'origine du tassement de sept mètres de la ville de Mexico et du basculement de la tour de Pise.

- *Le retrait-gonflement des argiles* : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

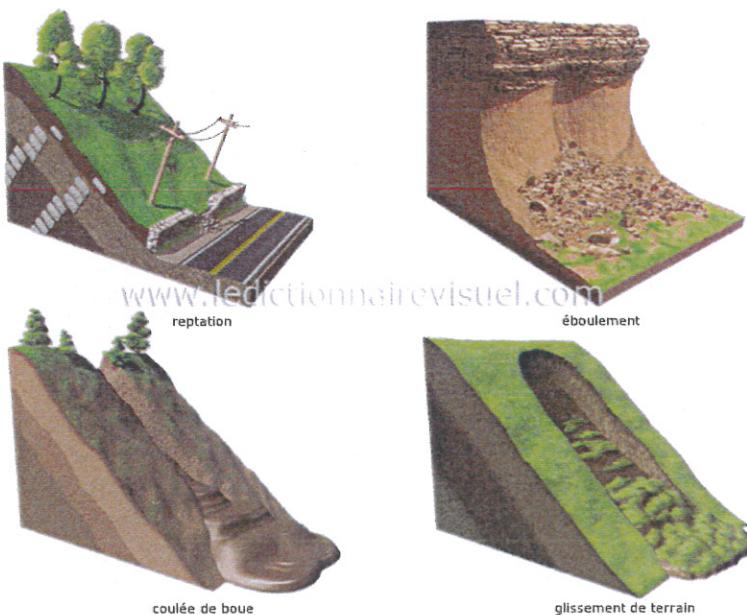
- *Les glissements de terrain* se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une surface de rupture.

- Les mouvements rapides et discontinus

- *Les effondrement de cavités souterraines* : l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

- *Les écroulements et les chutes de blocs* : l'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume inférieur à 1 dm³), des chutes de blocs (volume supérieur à 1 dm³) ou des écroulements en masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de m³). Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que dans le cas des écroulements en masse, les matériaux "s'écoulent" à grande vitesse sur une très grande distance (cas de l'écroulement du Mont Granier en Savoie qui a parcouru une distance horizontale de 7 km).

- *Les coulées boueuses et torrentielles* sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Les coulées torrentielles se produisent dans le lit de torrents au moment des crues.



b/ Risque pour la commune : faible

c/ Informations préventives

S'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde

Fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

A l'intérieur : Dès les premiers signes fermer toutes les alimentations de votre maison : gaz, électricité et évacuez les lieux.

A l'extérieur : Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez le lieu de regroupement



d/ Après

Évaluer les dégâts et les dangers

Informez les autorités.

Les gestes qui sauvent :



Fermer les portes



Coupez l'électricité et le gaz

FEUX DE FORETS

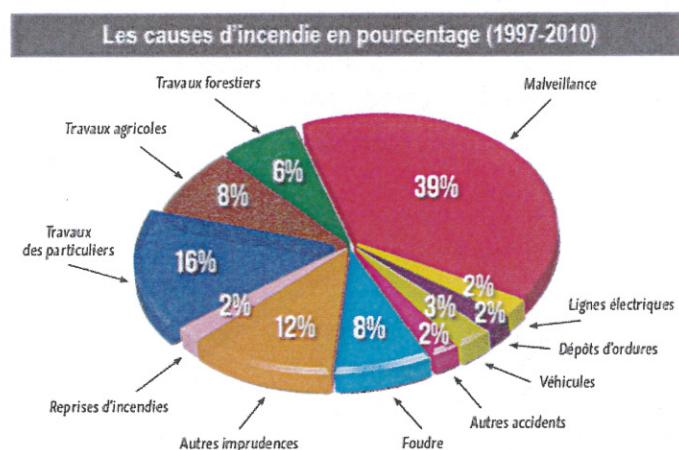
a/ Qu'est-ce qu'un incendie ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies des formations subforestières de plus petite taille :

- le maquis, formation fermée et dense sur sol siliceux ;
- la garrigue, formation plutôt ouverte sur sol calcaire ;
- les landes, formations sur sols acides, assez spécifiques de l'ouest de la France (Vendée et Bretagne), composées de genêts et de petits arbustes.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces. Mais en fin d'hiver et début de printemps, une autre période de danger peut se développer notamment dans le massif landais ou dans les zones de moyenne montagne.

Un feu de forêt peut être d'**origine naturelle** (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou **humaine** : intentionnel (conflit d'occupation du sol, pyromanie...) ou résultant d'une imprudence (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écoubage mal contrôlé, travaux...).



Comment un incendie se développe-t-il ?

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis :

- présence d'un **combustible**, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler ;
- présence d'une **source externe de chaleur** (flamme ou étincelle) ;
- présence d'**oxygène** pour alimenter le feu.

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :

- **Les feux de sol.** Ils brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible ;
- **Les feux de surface.** Ils consument les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;
- **Les feux de cimes.** Ils atteignent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu qui libèrent en général de grandes quantités d'énergie. Leur vitesse de propagation est très élevée et ils sont particulièrement intenses et difficiles à contrôler lorsque le vent est fort et le combustible sec.



b/ Se protéger avant au quotidien

- Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers (suivre les indications affichées par la préfecture) ;
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratisser les aiguilles, nettoyer les gouttières, éviter de planter les espèces très inflammables (cyprés).

c/ Pour se préparer

- Vérifier le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets ;
- S'assurer qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu ;
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture et éviter les matériaux inflammables (clôtures, gouttières en PVC, tas de bois contre la maison) ;
- Prévoir des moyens d'arrosage. Si vous avez une piscine, envisager l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété ;
- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.).

d/ Se protéger pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu

- Informer les pompiers (téléphoner au 112 ou 18) avec calme et précision ;
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu ;
- Respirer, si possible, à travers un linge humide ;
- Ne pas sortir de voiture si vous êtes surpris par un front de flamme.

Votre habitation reste votre meilleure protection

- N'évacuer que sur ordre des autorités ;
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ;
- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres ;
- Occulter les aérations avec des linges humides ;
- Enlever les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...) ;
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, ne surtout pas utiliser de tissus synthétiques, avoir à portée de main des gants de cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes si possible en cuir ;
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

e/ Se protéger après

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau) ;
- Éteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment ;
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aérations ;
- Prendre des nouvelles de ses voisins, et le cas échéant, leur apporter votre aide.

Les gestes qui sauvent :



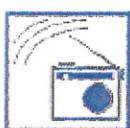
Fermer les portes



Coupez l'électricité et le gaz



Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

En cas d'urgence ou d'alerte à donner :

- SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Appel d'urgence européen : 112
- Gendarmerie : 04 73 53 00 00
- Mairie de SAINT JEAN DES OLLIERES : 04.73.70.90.17

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

- France Inter GO : 1852 m
- France Inter FM : 99.2
- France bleu Pays d'Auvergne : 102.5
- France Info : 105.5

Préfecture : 04 73 98 63 63 - site : [Préfecture du Puy-de-Dôme](#)

Conseil Général : 04 73 42 20 20 - site : [www.puydedome.com](#)

Les sites Internet utiles

[www.prim.net](#) : recueil d'information sur les risques et la situations de la commune

[www.puy-de-dome.pref.gouv.frn](#) : information aux acquéreurs et locataires

[www.cartorisque.prim.net.fr](#) : publication des risques naturels et technologiques majeurs

[www.bdmvt.net](#) : banque de données sur les mouvements de terrain

[www.sisfrance.net](#) : banque de données sur les séismes en France

[www.planseisme.fr](#) : documentation sur les séismes

[www.meteofrance.fr](#)

[www.risques.gouv.fr](#) portail interministériel de la prévention des risques majeurs

Saint-Jean-des-Ollières

PUY-DE-DOME
Auvergne



en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne-102.5 Mhz

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur
les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net